Bonjour Madame la directrice des Ressources Groupe Crédit Agricole SA, Monsieur le directeur Général Groupe Crédit Agricole SA

En ma qualité de correspondante syndicale *FO* Groupe Crédit Agricole SA, mais avant tout de citoyenne française, par ce mail, j'use de mon devoir d'alerte.

Sans vouloir jouer les cassandres et avec raison gardée, nous pouvons, tous nous dire que la situation est grave. D'ailleurs, ce sont les termes utilisés par le premier ministre dans son allocution devant la presse, la semaine dernière. Le monde médical et plus particulièrement les hospitaliers alertent les politiques depuis mi-juillet sur une arrivée massive et dévastatrice d'une deuxième vague virale. Beaucoup ne voulaient y croire mais elle est là !

FO en syndicat impliqué, a pris ses responsabilités, très en anticipation, (en juillet dans certaines entités), pour demander le recul d'un retour sur site à « plein régime » à la rentrée. Sous l'impulsion du groupe, les entités ont entendu le message en instaurant de manière reconductible un télétravail de 3 jours maximum pour 2 jours de présence sur site (avec des interprétations variées par entités et plus ou moins de bonne volonté de-ci de-là).

Mais aujourd'hui, au vu de l'envolée des chiffres de contaminations, d'hospitalisations, d'entrées en réanimation et de nouveau des morts, une telle mesure n'est plus suffisante.
Alors pour *FO*, nous vous demandons, comme acte citoyen responsable, de donner consigne aux entités de rebasculer en télétravail 100% le maximum de leurs salariés, à minima dans les zones considérées en urgence sanitaire. Bien évidemment, si des salariés faisaient valoir une impossibilité à télétravailler, il va de soi que leur situation devrait être examinée avec bienveillance et rationalité. Cette demande d'un télétravail à plein-temps s'inscrit pleinement dans les recommandations du protocole sanitaire national du 16 octobre dernier et répond aux engagements vertueux affichés par le groupe dans sa démarche RSE.

Mettre en œuvre cette mesure, serait de la part du groupe Crédit Agricole SA et de ses filiales, un geste fort et exemplaire vis à vis des grands groupes ayant les moyens de recourir au télétravail, de l'ensemble des entreprises du CAC 40 et du gouvernement qui, lui à date, atermoie sur un télétravail obligatoire au nom de la « liberté d'entreprendre ».

Nous sommes conscients, (oh combien !), pour *FO*, que cette décision n'est pas facile à prendre. Nous mesurons parfaitement les travers du « tout télétravail » : risque d'isolement, sentiment d'inégalité entre ceux dont l'activité est entièrement télétravaillable et ceux non, risques psycho-sociaux, etc. Mais nous mesurons aussi qu'une telle disposition est de nature à préserver la santé physique des salariés, de leurs proches et **à casser la dynamique de la courbe de contagiosité catastrophique pour la bonne marche des services de santé**. **Si c'est l'affaire de quelques semaines, cela en vaut la peine**.
Il ne nous échappe, par ailleurs, pas que plus de 90% des activités des entités du groupe sont entièrement télétravaillables sans risque économique irréparable au regard du niveau de liquidité accumulé par le groupe à l'issue du premier confinement.

J'espère que vous saurez entendre cette alerte et répondrez rapidement (il y a urgence !) à cette demande de bon sens. Cette devise : *« le bon sens près de chez vous »* le groupe l'avait faite sienne, fût un temps. Aujourd'hui, *FO* vous demande de faire en sorte que le bon sens, pour les salariés du groupe, dans le contexte épidémique actuel, soit de rester chez eux, tout en travaillant à la stabilité et pérennité des activités du groupe Crédit Agricole SA.

Merci de votre attention. Le 26 novembre 2020

Très cordialement

Karine SORIN
Correspondante Syndicale Groupe – Coordinatrice FO groupe Crédit Agricole SA
Tél: 06 78 38 37 30
ksorin@ca-cf.fr

Prenez soin de vous et des autres. Sur site, respectez les gestes barrières et le port du masque